MAIRIE DE MONTGEARD
35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-08

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 25 septembre 2026 à 20h

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Montgeard, le 16 septembre 2026
Le Maire,
Serge KONDRYSZYN

MAIRIE DE MONTGEARD 31560

ORDRE DU JOUR :

ADDITIF : Recrutement d'un agent contractuel pour surcroît temporaire d'activité

- Approbation du procès-verbal du 22 mai 2026
- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
- Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2026
- Solidarité en faveur des communes sinistrées victimes des incendies,
- Achat d'un aspirateur broyeur d'occasion à la mairie de Gibel,
- Modification du règlement de la cantine scolaire,
- Acceptation d'un don de l'association Montgeard Histoire et Patrimoine,
- Petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore.
- Recrutement d'un agent contractuel pour surcroît temporaire d'activité

QUESTIONS DIVERSES

MAIRIE DE MONTGEARD
35 Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Téléphone 05.61.81.34.74

Séance n°2026-08-01
Paraphe :

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MONTGEARD
Séance du 25 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 25 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTGEARD, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie sous la présidence de KONDRYSZYN Serge, Maire.

DATE DE CONVOCATION 16/09/2026

PRESENTS : BERDEIL Nadège, DEJEAN Jean, GALINIER Cécile, KAUSZ Daniel, KONDRYSZYN Serge, MARTY Alain, SOLA Didier, TOUAFCHIA Patrick, TRAN VAN BIEN Stéphanie, VEAUTE Marion ;
ABSENTS : CROUZIL Baptiste, CROUZIL Maryse, LAMOTHE Cloé, LOUIS Corinne. DESERT Anne-Sophie.
POUVOIRS : Maryse CROUZIL a donné pouvoir à Daniel KAUSZ, Baptiste CROUZIL a donné pouvoir à Serge KONDRYSZYN, Cloé LAMOTHE a donné pouvoir à Marion VEAUTE, Corinne LOUIS a donné pouvoir à Cécile GALINIER, Anne-Sophie DESERT a donné pouvoir à Stéphanie TRAN VAN BIEN.
Madame BERDEIL Nadège a été désignée comme secrétaire de séance.

Il demande à la secrétaire de donner lecture des procès-verbaux des séances des 22 mai 2026, 5 juin 2026 et 3 juillet 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux précités.

Avant de débuter la réunion, Monsieur le Maire présente les points à l'ordre du jour. Il propose un additif : Recrutement d'un agent contractuel pour surcroît temporaire d'activité.

SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES VICTIMES DES INCENDIES

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montgeard tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au conseil municipal de la commune de Montgeard de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile,
Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
Approuvé à la majorité, 2 voix contre.

ACHAT D'UN ASPIRATEUR BROYEUR D'OCCASION A LA MAIRIE DE GIBEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire par commodité et souci d'une meilleure efficacité, de se procurer un aspirateur broyeur qui puisse être branché à notre tracteur. Il se trouve que Gibel se sépare de son engin après avoir acheté un outil neuf et nous propose d'acquérir cette occasion pour la somme de 1200€ ttc. Alain Marty et le Maire se sont déplacés pour s'enquérir de l'état de cette occasion qui présente un état plus que correct.
Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'acquérir cet engin.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- De procéder à l'acquisition d'un aspirateur broyeur adaptable à notre tracteur vendu par la Mairie de Gibel pour la somme de 1200€ ttc

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire indique au conseil municipal que le service de la cantine scolaire de l'école de Montgeard a été créé en 1989 et accueille aujourd'hui les enfants de maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il rappelle que la restauration scolaire est un service public administratif facultatif local dont l'organisation relève de la compétence des collectivités territoriales.
Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves. La seule limite posée par le décret est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».
Il est proposé d'augmenter les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

Nature des tarifs	Tarifs depuis la rentrée scolaire de 2025	Tarif 2026/2027 Depuis novembre 2026
Ticket enfant	3.20	3.50
Ticket adulte	4.30	6.34

Aussi, le Sicoval reprend la gestion des repas de la cantine et facture 4.20 € le repas enfant et 6.34 € pour celui de l'adulte, il conviendra en conséquence d'actualiser le règlement de la cantine en matière de tarif.
La commune prend à sa charge 0.70 € pour le repas enfant, afin d'éviter aux parents de supporter seuls cette hausse.
Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'actualiser le tarif du repas de la cantine dans les conditions décrites plus haut
- D'approuver le nouveau règlement situé en annexe présenté par Monsieur le Maire
- D'appliquer cette nouvelle tarification à compter de novembre 2026

ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION MONTGEARD HISTOIRE ET PATRIMOINE

Le maire informe l'assemblée que l'association Montgeard Histoire et Patrimoine a décidé d'attribuer à la commune un don de 2 500 € pour le projet de restauration du chœur de l'église.
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'accepter le don d'un montant de 2 500 € offert par l'Association Montgeard Histoire et Patrimoine
- De remercier chaleureusement l'association pour sa générosité envers la commune

PETITS TRAVAUX URGENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLORE

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement

financier sera signée par le Maire.
Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.
Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
• Charge Monsieur le Maire :
- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
- de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
• Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
• Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR SURCROIT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ en retraite de Madame Sylvie AFONSO, Madame Sophie ROOU se retrouve seule pour assumer la charge de travail.
Madame Sophie ROOU nous informe que sa santé à terme ne pourra pas lui permettre de réaliser certaines tâches contraignantes.
Il convient à la collectivité d'anticiper toutes les situations qui mettraient en péril la garantie de la fourniture des repas à nos élèves.
C'est pourquoi il demande au conseil municipal d'accepter de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité.
Monsieur le maire propose de prendre une délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Technique	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3	*6 mois maximum*	33 h 50

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) Projet de climatisation de l'école

Présentation par Stéphanie Tran Van Bien d'une vidéo et diaporama sur le sujet de la géothermie pour la climatisation de l'école.
Réflexion avec Didier SOLA et Marion VEAUTE. Y'a-t-il d'autre solution que la climatisation ?
Il y a la possibilité de géothermie. Présentation des 2 solutions : climatisation réversible et géothermie.
Remplacer le chauffage au fioul. Système hiver et été.

CLIMATISATION CLASSIQUE :
Rapide
Facile
Sensible aux fortes chaleurs ou aux grands froids
Les étés vont être de plus en plus chauds
La climatisation serait installée dans la cave en raison des ABF, cela est moins durable
La cave pas aux normes donc en cas de problème, l'assurance risque de ne pas fonctionner
Nuisances de type bruit
Création d'îlot de chaleur
Patrick propose de la fournir et de l'installer dont une partie gracieusement
Durée de vie entre 15 et 20 ans
L'ABF ne souhaite pas une unité dehors même si c'est habillé
Dans la cour cela rejetterai de la chaleur

GEOTHERMIE :
Moins sensible aux écarts de température
50 ans de durée de vie pour le chauffage
Installation possible fin 2027 si le conseil municipal était d'accord avec cette solution
Coût divisé par 2
Les puits sont faisables dans la cour de l'école, une personne est venue vérifier la faisabilité
Le coût est plus élevé que celui d'une climatisation
Ecole et gymnase de Nailloux et autres du Lauragais sont déjà en géothermie
Montant approximatif d'installation : 100 000 € cout du goudron compris

Climatisation réalisée en régie ou par un professionnel : 15 000 € à 18 000 €
Géothermie : 100 000 € - coût estimé donné par le commercial – en attente devis précis (70% du cout vient du forage)
Si on climatise également la halle ce serait encore plus rentable. On peut rajouter des espaces en plus à connecter à la géothermie. Le forage sera là pour 50 ans. Split à installer dans les pièces.

Plus l'espace à chauffer/rafraîchir est grand plus c'est rentable
Subvention 40 % sur le matériel

Géothermie : 50 000 € déduction aide faite ADEME et état

Coût fioul (actuel) : 3800 € / an
Cout climatisation : 972 €/an rentable en 4 ans ou 6 ans
Cout géothermie : 480 €/an rentable en 15 ans
Tout ceci avec les prix de l'énergie actuels

Si on se projette approximativement :
La climatisation est rentable entre 4 ans et 5 ans
La géothermie est rentable en 11 ans

Pas de contrainte ABF concernant la géothermie.

L'ADEME et l'état subventionnent la partie production

La région pourrait subventionner aussi la partie production
Le département pourrait aussi subventionner partie "froid"

Le but est d'aller chercher les subventions le plus vite possible

1ère étape : attendre le devis (dossier complet déjà envoyé)

Idée d'aller visiter le gymnase de Nailloux et Mairie école de Donneville
Serge appelle les Mairie pour caler les visites
Stéphanie contacte le Soleval
Autres devis à demander par Didier
Les demande de subventions sont à demander au plus tard début décembre

Brasseurs d'airs ? A voir, ce pourrait être un complément intéressant pour réduire la sensation de chaleur

Séance clôturée à 21h15

Réouverture du conseil à 21h20

Lecture du propos liminaire de M. Le Maire lors du précédent conseil
Lecture du droit de réponse de M. KASPERSKI du 03.07.2026
Echanges au sujet de ce courrier et clarification de l'ensemble des sujets

Séance clôturée à 21h45